



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

Objet de la délibération

AP/CP ET AE/CP OPAH RU CREATION

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Julien LE DOUSSAL , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL :

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.10.022

Rapporteur : Marie-Françoise CÉREZ

Par délibération N°2025.06.015 en date du 26 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), a approuvé le projet de convention entre la commune d'Hennebont, Lorient Agglomération et l'ANAH et a décidé que cette opération ferait l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant de 464 607 € pour le dispositif d'aides mis en place et d'une Autorisation d'Engagement d'un montant de 660 000 € TTC pour l'animation opérationnelle de l'OPAH-RU.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création de l'AP/CP et de l'AE/CP correspondant ainsi que la répartition des Crédits de paiement.

AP/CP OPAH-RU Dispositif d'aides - section d'investissement :

	Création AP le 30 octobre 2025
Autorisation de Programme	464 607 €
Crédits de paiement	
2026	93 227 €
2027	105 199 €
2028	97 352 €
2029	88 727 €
2030	80 102€

AE/CP Dispositif d'animation opérationnelle – section de fonctionnement :

	Création AE le 30 octobre 2025
Autorisation d'engagement	660 000 €
Crédits de paiement	
2026	132 000 €
2027	132 000 €
2028	132 000 €
2029	132 000 €
2030	132 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, et suivants ;
Vu la délibération N°2025.06.015 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2025,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 13 octobre 2025,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme dispositif d'aides de l'OPAH-RU ainsi que la répartition des Crédits de Paiement proposée
- **APPROUVE** la création de l'Autorisation d'Engagement dispositif d'animation opérationnelle de l'OPAH-RU ainsi que la répartition des Crédits de Paiement proposée

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,



Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr